

## Procès-verbal du Conseil Municipal de Lattre Saint Quentin

### Séance publique du mardi 7 avril 2015

Le Conseil Municipal est présidé par Madame Ginette COUSIN, Maire.

Sont présents : Ginette COUSIN, Bertrand LE GALL, Arnaud DUCATEZ, Bruno BAYART, Maurice BARRAS, Cédric D'HONDT, Bernard CORSAUT, Thomas DUBOIS, Daniel COULMONT, Corinne BOUCHE

Sont absents : Jean Pierre LAURENT qui a donné procuration à Cédric D'HONDT.

Arnaud DUCATEZ est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Signature des procès-verbaux des séances du 27 novembre 2014 et du 12 février 2015
- 2) BUDGET de la commune :
  - ° Vote du Compte Administratif 2014
  - ° Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
  - ° Examen et approbation du Budget Primitif 2015
- 3) Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries extérieures à la Mairie (salle de réunion) et à la salle des fêtes
- 4) Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts
- 5) Choix du nouveau fournisseur de gaz
- 6) Choix de l'entreprise pour la réfection du faux-plafond de la salle de réunion de la Mairie
- 7) Adhésion au Syndicat des Eaux des communes de Fosseux et Barly
- 8) Contrat de travail de Mme Pelletier (diminution des heures)
- 9) Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h20.

- **1) Signature et adoption des procès-verbaux de la séance du 27 novembre 2014 et du 12 février 2015 :**

Aucune remarque n'est faite sur les procès-verbaux : ils sont adoptés à l'unanimité.

- **2) Budget de la commune :**

A) Adoption du compte administratif – exercice 2014

Le conseil municipal, adopte, (9 pour et 1 abstention), le compte administratif, arrêté comme suit :

|                       | <b>DEPENSES</b>                 | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 63 559,13                       | 75 671,05       |
|                       | Soit un excédent de 12 111,92 € |                 |

|                       | <b>DEPENSES</b>                 | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 135 331,32                      | 208 680,58      |
|                       | Soit un excédent de 73 349,26 € |                 |

Soit un excédent global de clôture de 85 461,18 euros.

B) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 :

Pour l'année 2015, le conseil municipal adopte (7 pour et 4 contre) les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 21,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,26 %

C) Approbation du compte de gestion – Exercice 2014 :

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Avesnes Le Comte.

Le compte de gestion établi par ce dernier, transmis à la Mairie le 23 février 2015, est conforme au compte administratif pour le budget M14 de la commune.

D) Affectation de résultat – Exercice 2014 :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 12 111,92 €
- un excédent de fonctionnement de 73 349,26 €

Les restes à réaliser seront repris comme suit :

- En dépenses d'investissement : 46 000 €
- En recettes d'investissement : néant

L'affectation de résultat sera la suivante :

Affectation en excédent de fonctionnement 73 349,26 € au compte 002

E) Vote du budget primitif – Exercice 2015 :

Dans l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, le conseil municipal adopte [10 pour (dont 1 procuration) et 1 abstention] le budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

| <b>BUDGET</b>                         |            |
|---------------------------------------|------------|
| INVESTISSEMENT (recettes et dépenses) | 134 600,00 |
| FONCTIONNEMENT (recettes et dépenses) | 230 889,26 |

- **3) Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries extérieures à la Mairie (salle de réunion) et à la salle des fêtes**

Mme le Maire a reçu 6 devis et annonce que l'entreprise retenue est la société Sylvain VICONGNE (Maizières) pour un devis d'un montant de 6 593,06 € TTC.

Les travaux concernent la salle de réunion de la Mairie : ils consistent au changement des 4 fenêtres en bois par 4 fenêtres en PVC blanc

Pour la salle des fêtes : la société Sylvain VICONGNE est retenue pour le changement de 2 portes (3 155,68 € TTC) et le remplacement de 2 volets (3 043,84 e TTC).

- **4) Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts**

Mme le Maire a reçu 3 devis :

- ESAT : 13 000 € TTC
- Christophe KALITA : 9 000 e TTC
- Association REGAIN : 7 990 € TTC

Mme le Maire propose de retenir la société REGAIN.

## - **5) Choix du nouveau fournisseur de gaz**

VITOGAZ est le fournisseur de gaz depuis plusieurs années mais la commune n'est plus en contrat avec cette société. Ses tarifs étant élevés, Mme le Maire a contacté Vitogaz pour avoir ses nouveaux prix : Il est à 1 417,00 € HT la tonne de gaz.

La société ANTARGAZ nous a contacté : elle propose le gaz à 990 € HT la tonne pendant 2 ans puis 1 200,00 € HT la tonne les 7 années suivantes.

La Mairie va donc signer un contrat avec Antargaz.

## - **6) Choix de l'entreprise pour la réfection du faux-plafond de la salle de réunion de la Mairie**

Suite à l'effondrement du faux-plafonds de la salle de réunion le 29 mars dernier et après avoir déclaré le sinistre à l'assurance, la mairie a demandé 3 devis.

Au 7 avril 2015, la mairie n'a pas encore reçu les devis.

Les membres du conseil municipal donnent l'autorisation à Mme le Maire de choisir le moins-disant et d'effectuer les travaux.

## - **7) Adhésion des communes de Fosseux et Barly au Syndicat des Eaux**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 5 mars dernier acceptant l'adhésion des communes de Barly et Fosseux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Elle informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter l'adhésion des communes de Barly et de Fosseux au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## - **8) Contrat de travail de Mme Pelletier (diminution des heures)**

Mme le Maire a rencontré Mme Pelletier en entretien individuel en décembre 2014.

En accord avec cette dernière, Mme le Maire propose de diminuer ses heures.

Elle passerait de 17h30 à 10h00 par semaine.

Les élus posent diverses questions sur l'élaboration du nouveau contrat.

Si des heures supplémentaires sont effectuées, elles seront soit récupérées, soit rémunérées.

Les élus votent à l'unanimité la diminution des heures de Mme Pelletier.

## - **9) Questions diverses**

° Mme le Maire a assisté à une réunion du correspondant Défense concernant le recrutement des jeunes de 17 ans et demi à 29 ans.

- ° Mme le Maire présente l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas de Calais : si la mairie est intéressée : une délibération sera nécessaire pour adhérer à l'Agence
- ° M. Corsaut demande que les règles pour allouer les subventions soient définies précisément.
- ° La chaudière de la mairie est vieillissante : les pièces pour la réparer ne sont plus fabriquées. A terme, il faudra peut-être la changer.
- ° Il serait peut-être utile également de remplacer les radiateurs électriques de la salle de réunion de la mairie par des radiateurs au gaz.
- ° Le 5 avril 2015, la Boucle de l'Artois qui est passée à Lattre Saint Quentin s'est très bien passée.

La séance est levée à 22h00.